

**DÉCISION DE LA MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION POUR PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA  
PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES  
ET DES ACCORDS-CADRES PASSÉS SELON UNE PROCEDURE ADAPTÉE**

**« Attribution du marché Accompagnement organisationnel et stratégique de  
l'équipe de direction administrative de la Mairie de Villeneuve-Saint-Georges »**

2020-D-n° 24

Madame la Maire,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales,
- **VU** le Code de la commande publique,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, portant élection du nouveau maire,
- **VU** la délibération n°17.2.29 du conseil municipal du 27 avril 2017 délégrant à Madame la Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement à un adjoint, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **VU** l'analyse et le classement des offres validés par le pouvoir adjudicateur,
- **CONSIDERANT** que l'analyse approuvée par le pouvoir adjudicateur dresse un classement des offres et que l'offre déposée par la société AD CONSEIL a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse du règlement de la consultation,

**DECIDE**

**Article 1er** : Attribue le marché d'accompagnement organisationnel et stratégique de l'équipe de direction administrative de la Mairie de Villeneuve-Saint-Georges à la société AD Conseil – 14, allée des Damades - 92000 Nanterre.

**Article 2** : Dit que le montant total du marché est de 43 200 € TTC.

**Article 3** : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le

05 JUN 2020

Madame la Maire,

  
Sylvie ALTMAN